

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal**

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-001

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2017, le conseil d'arrondissement a adopté l'ordonnance suivante intitulée :

### ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-001

Cette ordonnance concerne l'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées, face au 14226, rue Montmartre, district de La Pointe-aux-Prairies.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE** cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette ordonnance dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 22 février 2017

Le secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Alain Roy, LL.M., O.M.A.

*Cet avis et cette ordonnance peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*